

## Les Cahiers des Dix



# Monsieur de Queylus

Olivier Maurault, P.A., P.S.S.

Number 26, 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079920ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079920ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Maurault, O. (1961). Monsieur de Queylus. *Les Cahiers des Dix*, (26), 91–109.  
<https://doi.org/10.7202/1079920ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

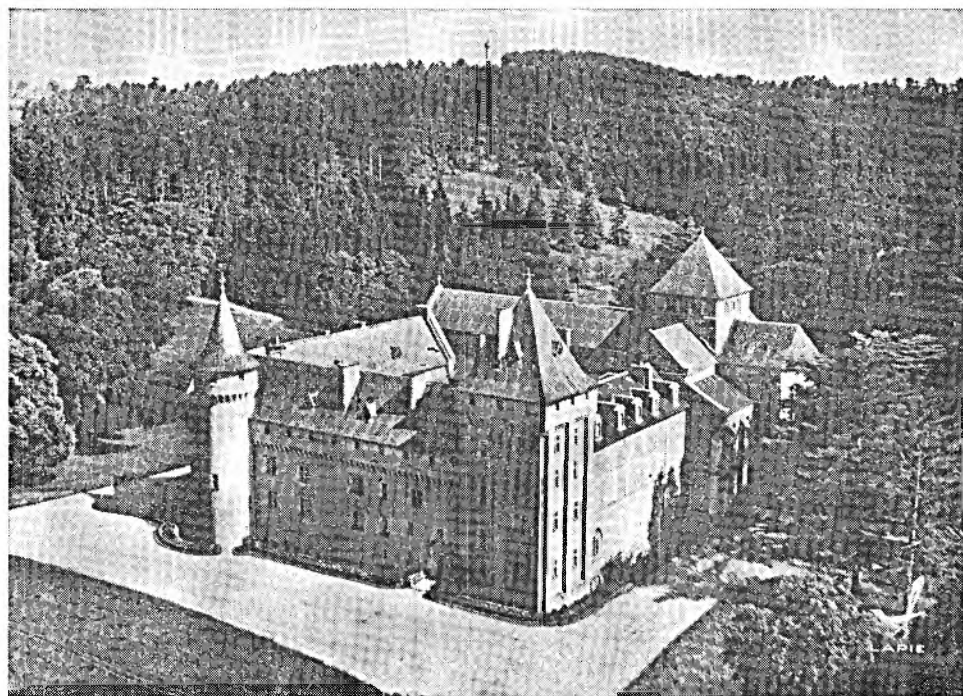
<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

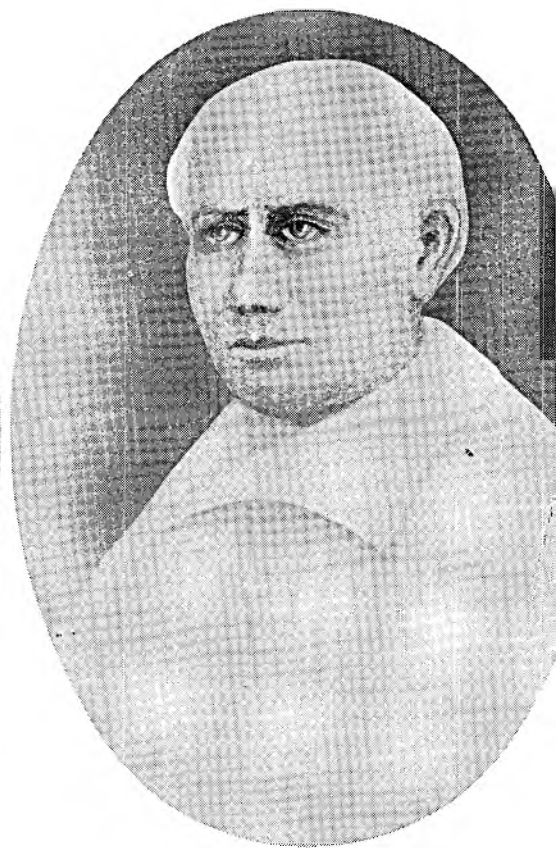


Château de Loc-Dieu (Aveyron), ancienne abbaye  
(propriété de la famille de Montalivet)



M. Gabriel de Queylus  
abbé de Loc-Dieu

*(Partie d'un pastel du peintre  
Suzor-Côté, fait à Paris  
d'après une gravure en noir)*



Portrait présumé de  
M. Gabriel de Queylus, p.s.s.

# Monsieur de Queylus

Par OLIVIER MAURALT, P.A., P.S.S.

Gabriel de Tubière de Lévi de Queylus, premier supérieur de Saint-Sulpice à Montréal, naquit en 1612 à Privezac, dans le Quercy. Rien ne reste du château de sa famille.

La famille de Queylus (ou Caylus) était déjà ancienne au XVII<sup>e</sup> siècle. Son nom lui venait d'une terre proche de Montauban, érigée dans la suite en comté, et qu'une branche de la famille de Lévis avait acquise. Le comté de Queylus passa à Jeanne de Lévi, épouse de Jean Claude baron de Pestel. Elle n'eut qu'une fille, Anne, qui se maria à Jean VI de Tubière, baron de Verseuil et de Grisac, et, après 1623, baron de Montlaur. De ce mariage naquirent Jean VII de Tubière-Grimoard comte de Queylus, qui fut « mestre de camp d'infanterie » et épousa en 1636 Madeleine de Bourbon-Malause, et Gabriel de Queylus dont nous nous occupons. Celui-ci étant le cadet était destiné à l'Eglise.

Il n'avait encore que onze ans, lorsque son grand oncle maternel, Jean de Lévi, lui résigna l'abbaye de Loch-Dieu, dont il était commendataire. Cette abbaye, située dans le Rouergue, avait été fondée en 1124<sup>(1)</sup>.

Avant la conquête romaine le Rouergue était une épaisse forêt. Une colline, le Puech d'Elves (Vue élevée) y servait de haut lieu au culte des Druides. Au moyen âge le Puech devint un refuge de brigands et de malfaiteurs, à ce point que le peuple en parlait comme d'un Locus-Diaboli (Lieu-du-diable).

En 1124, avons-nous dit, un essaim de moines bénédictins, partis de l'abbaye de Dalone, en Limousin, atteignit ce lieu-du-diable et le transforma en Loch-Dieu. Guillaume, leur prieur, y commença la construction d'un monastère, qui ne fut terminé qu'en 1144. L'abbaye vécut jusqu'en 1789, sous la conduite de ses cinquante abbés succes-

---

(1) *Histoire de la Fondation de l'Abbaye de Loc-Dieu*, par l'abbé Victor Lafon-Rodez, 1879.

sifs (leur liste connue s'arrête en 1706) et à travers diverses vicissitudes (la guerre avec les Anglais en 1470, les abbés commandataires à partir de 1557), mais elle fut emportée par la tourmente révolutionnaire.<sup>(2)</sup>

Le quarante-sixième abbé, Jean VI de Lévi, premier aumônier de la reine Marguerite de Valois, prit l'habit bénédictin, devint abbé régulier, rétablit l'abbaye dans son premier état et la céda, en 1623, à son neveu, Gabriel de Tubière de Caylus. L'abbaye était passée dans la famille de Lévi depuis 1590 et la comtesse de Caylus, née Jeanne de Lévi, en percevait les revenus.

Gabriel, son petit-fils, était trop jeune, quand il prit possession de son héritage, pour pouvoir s'en occuper de près. Mais après ses études secondaires et avant son ordination, en 1645, peut-être y séjourna-t-il. En tout cas ce n'est qu'à sa mort, en 1677, que l'abbé François de Fontanges de Maumont lui succéda.

Le jeune abbé Gabriel, ayant fait ses études à Vaugirard, près Paris, fut ordonné prêtre par Mgr de Gondi, le 15 avril 1645, et reçut le grade de docteur en théologie.<sup>(3)</sup> Au lieu de retourner dans sa province, il s'offrit, le 26 juillet, à M. Olier pour devenir membre de sa Compagnie. Dès ce moment aussi, son nom apparaît dans la liste des Associés de Notre-Dame de Montréal. Il faut savoir, en effet, que M. Olier, avec M. de la Dauversière et le baron de Fancamp, avait fondé cette société et s'intéressait à son recrutement.

D'autre part, à la même époque, M. Olier organisait le Séminaire, qui allait bientôt porter le nom de Saint-Sulpice, à cause de son union avec la paroisse ainsi nommée. Ses cadres n'étaient pas encore fixés et son but moins précis qu'il ne le deviendrait dans l'avenir. Pour le moment les membres de la Compagnie prêchaient des retraites ou étaient prêtés aux évêques de France, pour les aider dans la réforme de leur diocèse ou l'établissement de leur Séminaire. « Personne, peut-être, n'aida plus activement M. Olier dans la fondation de ses premiers établissements que ce vertueux prêtre. Envoyé à Rodez en

(2) Les bâtiments, encore debout, sont maintenant la propriété de la famille de Montalivet. Le cloître, l'église, la sacristie et la salle du chapitre ont été conservés dans leur état.

(3) M. de Queylus, ordonné en 1645, n'a pas pu se rendre à Québec en 1644, comme Grand-Vicaire de Rouen, ainsi que le rapporte le Père de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, Vol. I, p. 340, cité par le Père de Rochemonteix, Vol. II, p. 205.

1647, il contribua très efficacement, avec M. du Ferrier, au bien qui se fit alors dans ce diocèse et aux commencements du Séminaire de Villefranche. En 1648, M. Olier lui confia le soin de la communauté des prêtres de la paroisse et, l'année suivante, il le céda à l'évêque de Nantes pour la fondation de son séminaire. En 1650, ce fut l'évêque de Viviers qui l'obtint pour travailler à la conversion des protestants et donner naissance à un séminaire dans sa ville épiscopale. C'est encore M. de Queylus qui commença le Séminaire de Clermont en 1656 ». <sup>(4)</sup>

On sait que le protestantisme avait fait des ravages dans les Cévennes. L'action de M. de Queylus y fut particulièrement salutaire. L'établissement du Séminaire de Viviers fut lent et laborieux, mais la mission de Privas connut un succès rapide. Arrivé à Viviers en 1650, il est chargé par M. Olier de la cure de Privas, en 1653 : il y trouva 40 catholiques; il y en eut bientôt 300. « Les gens, nous dit-on, étaient émus de voir un fils de famille, abbé de Loch-Dieu, se contenter d'une si petite paroisse ».

Au bout de trois ans, on envoie M. de Queylus fonder le Séminaire de Clermont-Ferrand. Il était « l'homme des fondations », et sans aucun doute « l'homme de confiance de M. Olier ». <sup>(5)</sup> C'est de Clermont-Ferrand que, en 1657, M. Olier le fit venir à Paris pour lui confier la tâche difficile de fonder le Séminaire de Montréal.

Nous avons vu que, dès 1645, M. Queylus avait fait partie de la Société de Notre-Dame de Montréal. <sup>(6)</sup> Ses missions dans le midi, sa cure dans le Vivarais, l'empêchaient évidemment d'assister aux assemblées de la Société, mais celle-ci n'en travaillait pas moins pour le bien de la colonie du Canada.

La fondation de Montréal est une « épopée mystique » et un véritable défi à la prudence humaine, mais elle était conduite, de Paris, par des hommes aux vues très nettes, des hommes très pratiques dans leur audace. Au surplus, on ne peut comprendre leur « folle entreprise », que si on la place bien dans l'ambiance du temps et dans les conditions de la colonisation de la Nouvelle-France. Le roi s'intéressait à la Nouvelle-France, mais il en confiait le développement à des compagnies de commerce. Québec était fondé depuis 1608, les Récollets et les Jésuites y évangélaient les Indiens, Champlain avait exploré

---

(4) *Lettres de M. Olier*, éditées par M. E. Lévesque, Vol. I, page 400.

(5) M. Pierre Boisard, dans *La Compagnie de Saint-Sulpice. Trois siècles d'histoire*.

(6) Il y portait le No 24.

un immense territoire; en revanche le peuplement se faisait avec une lenteur désespérante.

Or voilà que, en 1636, un receveur d'impôts de La Flèche, M. Le Royer de la Dauversière, est inspiré d'établir une nouvelle ville à cent lieues en amont de Québec, dans une île du fleuve Saint-Laurent, une ville qui porterait le nom de Marie, où l'on établirait trois communautés religieuses représentant la Sainte-Famille, une pour le ministère et l'enseignement des garçons, une pour l'enseignement des filles, une troisième d'Hospitalières. En 1639, une société se forme sous l'impulsion de M. de la Dauversière et de M. Olier : elle est composée d'hommes influents, pourvus d'amples moyens, et qui prétendent ne demander aucun secours pécuniaire à la Cour. En 1640, ils envoient des vivres et des outils à Québec, et y construisent un hangar pour emmagasiner leurs munitions; en 1641, la première recrue sous le commandement du sieur Paul de Chomedey de Maisonneuve arrive aussi à Québec; et au mois de mai 1642, on construit le fort de Ville-Marie, dans l'île de Montréal. Les Pères Jésuites se sont engagés à y maintenir un missionnaire tant que M. Olier n'y aurait pas envoyé des prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice. Les membres de la Société de Montréal se sont assurés la propriété de l'île; leur mandataire sur les lieux en est le gouverneur et il y exerce la justice. Plus que cela, les membres de la Société projettent d'y établir un évêque et de lui fournir les moyens de vivre et de fonder un chapitre. Ils ont même proposé un candidat, M. Le Gauffre, qui a été accepté, mais qui est mort avant sa consécration. Ils se rejettent sur M. Gabriel de Queylus, l'un des leurs, et le recommandent à l'assemblée des Evêques de France.<sup>(7)</sup> « C'est un abbé qui veut bien aller sacrifier parmi ces sauvages son bien et sa personne . . . Il a toutes les qualités requises, soit de zèle, soit de prudence, soit de doctrine . . . »<sup>(8)</sup>. Et un peu plus tard, le 10 janvier 1657, le même évêque revient à la charge : « C'est un homme dont tous messeigneurs les évêques du Languedoc connaissent la probité, le zèle, la capacité et qui possède une abbaye assez considérable. Il veut bien aller se sacrifier dans ce nouvel évêché, dans un pays barbare et si éloigné de toute consolation ».

La Société se doutait-elle que ses privilèges et ses initiatives, qui faisaient d'elle en Nouvelle-France, comme un Etat dans l'Etat —

(7) Trois Pères Jésuites avaient aussi été présentés. Mais la Compagnie de Jésus s'objecta à leur nomination.

(8) Mgr Godeau, évêque de Vence à l'assemblée du Clergé.

nous ne dirions pas autel contre autel — allaient lui créer bien des ennuis avec les gouvernements civil et ecclésiastique de la colonie ? Si la chose se passait de nos jours, une telle éventualité nous paraîtrait évidente. La Société de Montréal s'en soucia si peu que, de 1642 à 1663, elle continua de caresser des projets et se mit ainsi à dos les autorités civile et religieuse de Québec, la vieille capitale. Et il faut avouer que cela était inévitable. M. de Queylus en subit le contre-coup.



Quand, en 1657, M. Olier avait fait venir à Paris M. de Queylus pour lui confier l'œuvre de Montréal, il remplissait une promesse que M. de Maisonneuve était venu lui rappeler en le suppliant avec insistance d'y donner suite. M. de Queylus dut se munir des pouvoirs ecclésiastiques dont il avait besoin et faire fixer sa juridiction. Cette question de juridiction était encore pendante. On avait essayé de la faire régler par Rome quelque temps auparavant<sup>(9)</sup> sans obtenir de réponse. Comme on ne pouvait pas attendre indéfiniment, on prit le parti de s'adresser à l'archevêque de Rouen, qui jusque-là avait considéré les nouveaux territoires d'outre-mer comme faisant partie de son diocèse. Celui-ci avait pourvu le supérieur des Jésuites de Québec du titre de Grand Vicaire; il consentit d'emblée à munir M. de Queylus de mêmes pouvoirs sur toute la colonie. A cette date la candidature de M. de Queylus à l'épiscopat n'avait pas eu de suite, car celle de l'abbé François de Montigny-Laval, préconisée par les Révérends Pères Jésuites, avait prévalu et l'on s'employait en haut lieu à la confection de ses bulles.

M. de Queylus et ses trois compagnons, MM. Souart, Galinier et d'Allet, simple diacre, s'embarquèrent pour la Nouvelle-France, le 17 mai 1657, malgré la mort toute récente de M. Olier. M. d'Allet, nous dit-on, était secrétaire de M. de Queylus.

Quel sens faut-il donner à ce titre de secrétaire ? M. de Queylus prévoyait-il devoir entretenir une telle correspondance qu'il eût besoin d'y consacrer le temps d'un homme ? N'était-ce pas plutôt un annaliste, un mémorialiste, un historiographe qu'il avait en vue, au moment où il allait fonder un séminaire en terre lointaine ? De fait, M. d'Allet le suivit partout et prit évidemment des notes. Mais le *Mémoire* connu sous son nom est un récit oral recueilli par des amis qui le mirent par

(9) En 1643.



écrit et le lui firent signer, longtemps après son retour définitif en France. Ce sont ces mêmes amis qui envoyèrent ce *Mémoire* à Antoine Arnault, lequel le publia dans la *Morale pratique des Jésuites*, au Vol. II, seconde édition de 1716. Il parût aussi dans les Oeuvres de Messire Antoine Arnault de 1780.

Bien que ce *Mémoire* ne contienne rien qu'on ne retrouve dans les écrits de Dollier de Casson, de François de Belmont et du *Journal des Jésuites*, il souffrit d'avoir été publié dans un recueil condamné par l'Index en 1671 et 1687. Cependant, M. Faillon y a puisé sans crainte pour composer son *Histoire de la Colonie française au Canada*.



Qu'est-ce que les quatre Sulpiciens allaient trouver en Nouvelle-France ? Un poste de traite déjà ancien à Tadoussac, un autre poste aux Trois-Rivières, datant de 1634, le bourg de Québec, fondé en 1608, où demeuraient le gouverneur, les Jésuites, les Ursulines et les Hospitalières de Saint-Augustin, avec une population approximative de 500 âmes, et enfin Ville-Marie du Mont-Réal avec une population à peu près égale à celle de Québec. Huit ans plus tard la population entière de la Nouvelle-France ne s'élèvera encore qu'à 3,215 âmes.

En 1657, on comptait, sur tout le territoire, une vingtaine de Pères Jésuites, deux prêtres séculiers, quatre Sulpiciens, quelques Ursulines, quelques Hospitalières.

C'est sur cette faible population que M. de Queylus allait exercer sa juridiction. Il s'arrêta d'abord à Québec, comme il était naturel,<sup>(10)</sup> avant de se rendre à Montréal. Il y rencontra le Père De Quen, supérieur des Jésuites, pourvu, comme lui, depuis 1649, de pouvoirs spirituels émanant de l'archevêque de Rouen. Dans la lettre de ce dernier au supérieur des Jésuites, nulle clause ne semblait prévoir que les pouvoirs accordés deviendraient caducs dès l'arrivée d'un Vicaire Général prêtre séculier; c'était le cas de M. de Queylus. Cependant la transmission des pouvoirs se fit sur le champ<sup>(11)</sup> et M. de Queylus confirma le Père Poncet dans sa charge de curé, la nomination des curés relevant désormais de lui. Et sans tarder, il remonta le fleuve jusqu'à Montréal.

<sup>(10)</sup> M. Faillon dit que M. de Queylus aurait préféré ne pas s'y arrêter afin de n'indisposer personne.

<sup>(11)</sup> M. Faillon dit qu'elle se fit d'un commun accord, sans doute parce que le Père De Quen savait que M. de Laval serait bientôt Vicaire Apostolique du Canada.

Montréal, en août 1657, c'était un fort de palissades, à la Pointe dite plus tard Pointe à Callières, un hôpital commencé en 1644 par Jeanne Mance, avec une chapelle attenante, et quelques maisons de bois. Le gouverneur Paul de Chomedey demeurait au fort; les Sulpiciens reçurent l'hospitalité de Jeanne Mance dans une des pièces de son hôpital. Ce n'était pas brillant. Il faudrait, le plus tôt possible, construire une église paroissiale et un séminaire et organiser la ville naissante selon les désirs de la Société des Messieurs et Dames de Notre-Dame de Montréal.

Dès le 12 août, M. de Queylus nomme M. Gabriel Souart curé de Montréal et fonde le corps des Marguilliers. Le Père Pijart, de la Compagnie de Jésus, qui agissait alors comme curé missionnaire, descend à Québec rejoindre ses confrères. Or bientôt après son arrivée, le supérieur des Jésuites, qui avait le soin de toutes les missions, charge le Père Pijart de la cure de Québec à la place du Père Poncet et envoie celui-ci chez les Indiens Onnontagués. Pour s'y rendre, le missionnaire en passant à Montréal dut mettre M. de Queylus au courant de ces permutations.

M. de Queylus, homme de grande expérience dans le ministère et théologien au surplus, fut surpris de ce que Québec n'avait pas tenu compte de son privilège de nomination aux cures. Il fit rebrousser chemin au Père Poncet et descendit avec lui à Québec. Il y démit le Père Pijart et prit lui-même possession de la cure de Québec. Le Père Pijart demeura au Canada, mais le Père Poncet retourna en France.<sup>(12)</sup>

Heureusement l'effervescence tomba bientôt et les bonnes relations se rétablirent tant bien que mal entre les Jésuites et le Grand Vicaire. Celui-ci, d'autre part, sut plaire aux Québécois, sans doute par ses qualités sacerdotales, mais aussi par sa générosité : il avait des revenus personnels considérables.

---

(12) Voici comment M. Dollier de Casson commente les événements : « Mais un temps si serein ne fut pas longtemps sans se brouiller, les tonnerres commencèrent à gronder et nos quatre nouveaux missionnaires ne s'enfuirent pas pour être menacés. Ils se regardèrent comme des novices sous le père maître et se résolurent de souffrir tout au long des rigueurs de leur noviciat. Laissons-les tous quatre sur la croix avec le Père Poncet, très digne religieux de la compagnie de Jésus, ne disons rien de leurs peines afin que le ciel découvrant un jour toutes choses à la fois, fasse voir en même temps la sincérité d'un chacun dans son procédé, et la raison pourquoi il a permis tout ce qui s'est passé. J'espère que nous verrons que comme tous ont eu bonne intention, tous en auront aussi des récompenses, tant ceux qui auront jeté les balles que ceux qui les auront reçus... » *Histoire du Mont-Réal, années 1656-57.*

Son activité religieuse se manifesta de diverses façons. En avril 1658, il introduisit l'usage de publier et d'afficher des mandements : de son autorité il régla que les prêtres séculiers et réguliers, les religieux et les religieuses diraient à la fin de la messe, de Pâques jusqu'à la Saint-Jean, les litanies du Nom de Jésus, pour les nécessités du pays, et fit célébrer des saluts du Saint-Sacrement, tous les jeudis.

Il fonda la paroisse du Château-Richer et posa la pierre angulaire de la première église; c'est lui aussi qui, en mars de la même année, chargera l'abbé Guillaume Vignal d'aller bénir l'emplacement de la future église de Sainte-Anne-de-Beaupré.<sup>(13)</sup> Disons tout de suite que l'abbé Vignal, alors prêtre séculier, fut gagné à Saint-Sulpice par M. de Queylus. L'abbé se rendit en France faire son noviciat sulpicien, et revint au Canada en 1659. Il devait être massacré par les Iroquois en octobre de 1661.

M. de Queylus s'attacha profondément aux communautés religieuses de Québec, aux Ursulines dont M. Vignal était l'aumônier et surtout aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Il s'attacha à la Vieille Capitale dont la petite société avait déjà du cachet. Le gouverneur d'Argenson, son hôte au Château Saint-Louis, était de ses amis et la Mère Marie de l'Incarnation le tenait en haute estime. Sans aller jusqu'à dire qu'il partagea les préjugés — disons plutôt la mauvaise humeur — des Québécois vis-à-vis de Montréal, il faut admettre que son séjour d'une année à Québec influença le reste de sa carrière, du moins plusieurs de ses attitudes futures.

Pendant ce temps, à Rome et à Paris, l'avenir religieux de la Nouvelle-France se précisait. Il est très probable que le Père Poncet, de retour en France, ait renseigné Paris et Rouen sur les difficultés dont il avait été victime, et il est possible que son intervention ait inspiré la mesure prise par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, en mars 1658, d'écrire aux deux Grands Vicaires du Canada, pour confier à M. de Queylus le soin de la région de Montréal et au supérieur des Jésuites celui de Québec et des Trois-Rivières. Au reçu de cette lettre, M. de Queylus, d'accord avec le gouverneur d'Argenson, se retira à Montréal.

---

(13) C'est à M. de Queylus qu'il faut attribuer le choix de sainte Anne comme titulaire de cette église, sans doute en souvenir de la dévotion de M. Olier envers cette sainte. Aucun lieu de pèlerinage n'existait alors sur la côte de Beaupré et qui aurait été fondé par des marins bretons en souvenir du sanctuaire d'Auray.

Au surplus, on savait que la nomination par Rome de Mgr de Laval, comme Vicaire Apostolique, était imminente. Elle se produisit en effet en juin 1658.

M. de Queylus rentré à Montréal y trouva une tâche abondante.

On s'est étonné qu'il n'ait pas encouragé Marguerite Bourgeoys à construire la chapelle de Bon-Secours qu'elle avait commencée d'accord avec le Père Pijart. Mais . . . le Supérieur du Séminaire ne devait-il pas songer d'abord à construire une église paroissiale : une chapelle de dévotion, située alors un peu en dehors de la toute petite ville, ne devait-elle pas attendre ? On a dit que M. de Bretonvilliers, le premier successeur de M. Olier, pourvu de grands biens, avait promis de bâtir l'église de Montréal à ses frais. De fait, bien qu'on en parlât souvent, les fondations ne furent creusées qu'en 1672, après le départ définitif de M. de Queylus.

Il fit porter son effort, en collaboration avec le gouverneur de Chomedey, à organiser et à protéger la population. A cet effet, il établit à l'est et à l'ouest de la ville deux fermes fortifiées : Sainte-Marie et Saint-Gabriel. Il procura ainsi du travail aux colons.

Il fixa les limites de la ville naissante et y établit 23 hommes qu'il avait fait venir de France à ses frais.<sup>(14)</sup>

On peut croire que malgré la dureté de la vie à Ville-Marie, M. de Queylus était heureux. Mais sa tranquillité ne devait pas durer.

A l'été de 1659, 16 juin, Mgr de Laval, évêque de Pétrée et Vicaire Apostolique de la Nouvelle-France, arrive à Québec. En août de la même année, M. de Queylus descend le rencontrer. Les deux hommes s'entendent bien, et M. de Queylus affirme à Mgr de Laval qu'il ne reconnaît plus aucune autorité à l'archevêque de Rouen. Mais voici qu'au même moment, c'est-à-dire le 8 septembre, arrive au port un navire, *le Saint-André*, porteur de lettres pour l'évêque et pour l'abbé. A l'abbé, Mgr de Rouen faisait savoir que, le 11 mai précédent, il avait obtenu du roi des lettres patentes l'autorisant à proroger les pouvoirs de grand-vicaire au curé de Ville-Marie. A l'évêque de Pétrée et au gouverneur, le roi, revenant sur sa décision du 11 mai, écrit le 14 mai qu'il suspend la teneur des patentes jusqu'à ce que, par l'autorité de l'Eglise, il ait été déclaré si l'archevêque est en droit de préten-

---

(14) Parmi les menus services qu'il rendit à la population, il faut signaler un puits qu'il fit creuser dans le jardin de l'Hôtel-Dieu.

dre que la Nouvelle-France soit son diocèse. Il faut rappeler ici que les Bulles de Mgr de Laval laissaient entendre que Québec dépendrait encore de Rouen. Quoi qu'il en soit, Mgr de Laval, s'appuyant sur une lettre de la Cour, pria le gouverneur d'expulser M. de Queylus.

M. de Queylus hésita sans doute sur le parti à prendre : il fut cependant contraint de se désister, et le 22 octobre 1659, il s'embarquait pour la France, afin de faire éclaircir cette question de juridiction.<sup>(15)</sup>

Avant de s'embarquer, il avait pu rencontrer à Québec les premières Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche que Mgr de Laval retenait auprès de lui. M. de Queylus les aurait volontiers ramenées avec lui en France, car malgré les engagements que la Compagnie de Montréal avait pris avec elles, il était personnellement d'avis qu'un détachement des Hospitalières de Québec aurait mieux fait l'affaire à Montréal. Sur ce point, il s'opposait nettement aux vues de M. de la Dauversière, de Jeanne Mance et de la Société des Messieurs et Dames de Montréal.<sup>(16)</sup> Mgr de Laval le savait déjà avant de quitter la France et s'était lui-même opposé au projet, au cours de deux entrevues qu'il avait eues avec les Sociétaires. Ceux-ci avaient passé outre.

Cette liberté d'allure de la Société des Messieurs et Dames éclaire plusieurs incidents de l'époque qui nous occupe. La Société était composée de personnages puissants auprès de la Cour et qui semblent s'être mis au-dessus de bien des contingences, pour n'en nommer qu'une : les lettres de cachets, dont il sera bientôt question. Elle était au courant des conflits d'influence qui agitaient alors l'Eglise de France et elle était déterminée de mener à bien, quoi qu'il arrive, son œuvre du Mont-Réal. Au surplus, elle n'avait encore que quelques années à vivre, puisque, sur sa propre demande, la Compagnie de Saint-Sulpice se substituerait à elle, en 1663.

De retour en France, M. de Queylus mit naturellement ses supérieurs au courant de son aventure canadienne. Ceux-ci s'en inquiétèrent et décidèrent de prendre des mesures pour redresser la situation. Ils rédigèrent une promesse d'obéissance et de soumission à l'Evêque de Pétrée, que M. de Bretonvilliers, le supérieur général de Saint-

(15) « 1659 — M. de Queylus reçut l'ordre de retourner en France, qu'on fit signifier à Montréal par un commandant et une escouade de soldats ». *Histoire du Canada*, par M. de Belmont, p. 10.

(16) M. de Maisonneuve le trouva mauvais, assure-t-on.

Sulpice, signa à Paris en mai 1660. Mis au courant Mgr de Laval faisait signer un document semblable par les Sulpiciens résidant à Montréal, en août de la même année.

D'autre part, on atteignit M. de Queylus qui séjournait dans sa province du Rouergue, et on le pria de rejoindre le roi qui passait alors dans le Midi pour obtenir de lui l'annulation des lettres de cachet, qui interdisaient à la Compagnie de Saint-Sulpice et particulièrement à M. de Queylus de se rendre au Canada.<sup>(17)</sup> De son côté la Société des Messieurs et Dames lui demandait d'aller à Rome pour y défendre l'œuvre de Ville-Marie et y faire ériger, si possible, la paroisse de Ville-Marie, en paroisse canonique dépendant du Saint-Siège.

M. de Queylus, rendu à Rome, s'y heurta d'abord à une accusation de jansénisme portée contre la Compagnie de Saint-Sulpice : une absurdité que les faits démentaient et que M. de Queylus réduisit à néant. Il entama ensuite les négociations pour lesquelles il était venu dans la Ville Eternelle, à savoir l'érection d'une paroisse dépendant du Saint-Siège et dont le curé serait nommé par le Pape sur présentation du supérieur de Saint-Sulpice de Paris. On voit par là que la Société des Messieurs et Dames n'était pas gallicane et n'avait pas renoncé à avoir ses coudées franches dans la colonie de Montréal. M. de Queylus obtint cette faveur, en décembre 1660, par un bref de la Daterie, signé par le Pape Alexandre VII, et revint à Paris. Dès lors la Société des Messieurs et Dames jugea expédient de renvoyer M. de Queylus à Montréal, malgré l'ostracisme de Mgr de Pétrée et l'interdiction faite par la Cour à Saint-Sulpice d'envoyer ses prêtres au Canada. Ils pensaient évidemment que l'approbation du Saint-Siège annullait tout empêchement antérieur. Tout le monde n'était pas de cet avis et l'on s'arrangea pour le faire savoir à M. de Queylus avant son embarquement.

Arrivé à Québec, il se présenta à Mgr de Laval. Celui-ci, craignant que le document pontifical qu'on lui fit voir n'ait été obtenu sous de fausses représentations, ne voulut pas le reconnaître, et afin d'éviter toute effervescence interdit à M. de Queylus de se rendre à Montréal, sous peine de suspense ecclésiastique.

---

(17) M. de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, avait été chargé de la négociation. Il devait promettre que les ecclésiastiques résidant à Ville-Marie, y compris M. de Queylus, ne reconnaîtraient pas d'autre juridiction que celle du Vicaire Apostolique. Cela fut agréé. Et l'on sait que la déclaration fut signée en juin 1660 par M. de Bretonvilliers, le supérieur, qui la fit parvenir à M. de Lamoignon.

M. de Queylus, docteur en théologie, et au surplus bailleur de fonds de la colonie de Montréal, qui avait grand besoin de secours, ne tint pas compte de la défense de Mgr de Laval, et partit la nuit en canot pour Montréal, privé du droit d'exercer son ministère sacerdotal. Il y était le 3 août 1661 et y demeura jusqu'en octobre. C'est sans doute lui qui donna l'impulsion à la construction du premier séminaire de la ville, rue Saint-Paul. Il eut connaissance du meurtre de M. Jacques Le Maître, son jeune confrère, par les Iroquois. Et il manifesta sa générosité envers la famille de Sailly, à qui il constitua une rente, lui permettant de s'établir.

Mais Mgr de Laval ne pouvait pas souffrir que se perpétuât un tel défi à son autorité — il se croyait d'ailleurs en parfaite conformité avec les ordres de la Cour — et pour la seconde fois, comme en 1659, il pria le gouverneur d'expulser M. de Queylus « manu militari ». On sait depuis longtemps que les saints peuvent faire souffrir les saints : l'exemple de saint Paul et de saint Barnabé est classique. M. de Queylus s'embarqua donc le 22 octobre 1661, après avoir été escorté de Montréal à Québec par une escouade de soldats. Ce que pouvaient penser de tels procédés les habitants de Québec et ceux de Montréal, ils ne l'ont pas dit, mais nous pouvons le deviner . . . On était fort discret au Canada, dans certaines circonstances, si l'on en juge par le silence qui entourait, plus tard, le départ définitif de Chomedey de Maisonneuve et aujourd'hui celui de M. de Queylus.<sup>(18)</sup> Abstenons-nous de juger, cependant, et attendons la fin.

En France, M. de Queylus fut bientôt nommé directeur de la Communauté des Prêtres de la paroisse Saint-Sulpice, où il put donner libre cours à son zèle. D'autre part il chercha à se défaire de ses pro-

---

(18) Comment expliquer cette discrétion qui nous paraît excessive ? Était-ce par prudence ? N'était-ce pas plutôt parce que l'on ne prenait pas alors au tragique les accidents de ce genre ? Voyons, par exemple, comment M. Dollier de Casson signale l'éviction de M. de Queylus.

« Disons un petit mot de Montréal, au sujet de M. l'abbé de Queylus qui y arriva environ le temps de la mort de feu M. Lemaitre; aussi bien encore qu'il n'y ait paru cette fois que comme un éclair; il y a trop de choses à en dire pour s'en taire tout-à-fait, je ne veux pas néanmoins pour cela en grossir par trop notre volume, parce que cela me donnerait trop de peine et ne laisserait pas au lecteur la matière d'exercer ses pensées; ce qui étant, je me contenterai de dire que M. l'abbé de Quélus venant de Rome avait passé ici à l'italienne incognito, mais qu'on jugea qu'il ne devait pas ainsi se servir de maximes étrangères, qu'il était plus convenable à une personne de sa qualité et vertu de faire le trajet à la française; c'est pourquoi on l'obligea de repasser la mer cette même année, afin de revenir par après au su de tout le monde, et avec plus de splendeur, à la mode de l'ancienne France, comme il l'a fait depuis ».

priétés de Montréal. M. de Bretonvilliers continua d'envoyer ses sujets au Canada : en 1663, ce sont MM. Pérot et Barthélemy; en 1666 et 1667 MM. Dollier de Casson, Etienne Guyotte, Jean Frémont, Guillaume Bailly, Jean Cavelier de la Salle, Claude Trouvé et François de Fénelon; en attendant MM. François de Lascaris d'Urfé, Armand de Cicé, Bréhant de Galinée et deux autres en 1668.

Il faut dire que, sur les entrefaites, le statut de la Compagnie de Saint-Sulpice au Canada s'était singulièrement fortifié. Elle avait hérité, en 1663 et 1664, de tous les droits et privilèges de la Société des Messieurs et Dames de Montréal et était ainsi devenue seule propriétaire et seigneuresse de l'île et de la ville.

D'autre part Louis XIV avait supprimé les compagnies de commerce dont le régime avait si longtemps retardé les progrès de la colonie, avait pris en main le gouvernement, et avait envoyé sur place le régiment de Carignan. Ces mesures, excellentes en soi, eurent sur la colonie de Montréal des contre-coups qui ne furent pas toujours heureux. Les gouverneurs de Québec s'estimèrent très supérieurs à celui de Montréal et le lui firent sentir, au point que celui-ci crut devoir se retirer; ils contestèrent aux seigneurs de Montréal le droit de rendre justice, contre quoi ces derniers protestèrent énergiquement.

Mais le roi, plus au courant qu'en 1660 des choses du Canada et du bien qu'accomplissaient à Montréal les Messieurs de Saint-Sulpice, se mit à les louer et à les encourager. Il n'était plus question de jansénisme ou de danger de schisme. Et bien que Mgr de Laval fût encore évêque de Pétrée et Vicaire Apostolique et pas encore titulaire de Québec (ce qu'il n'obtiendra qu'en 1674) ses suspicions envers Saint-Sulpice avaient cessé. Et c'est pourquoi, lorsque M. de Queylus reparut au Canada, en 1668, accompagné de son secrétaire M. d'Allet, il les accueillit à bras ouverts et nomma spontanément M. de Queylus son grand vicaire pour la région de Montréal, retenant seulement pour lui-même, — ce qui était dans l'ordre — les nominations de curés.

Il fallait vraiment que M. de Queylus aimât le Canada et surtout Montréal, pour consentir à revenir — cédant aux instances de M. Souart — sur des lieux où il avait tant souffert.

Dom Jamet, dans son admirable ouvrage sur Marguerite Bourgeoys,<sup>(19)</sup> laisse entendre que lors de son dernier séjour à Montréal,

---

(19) Dom Jamet, *Marguerite Bourgeoys*, vol. 1, p. 171.



M. de Queylus est passé presque inaperçu. C'est que les historiens, sauf M. Faillon, n'ont pas voulu se rendre compte de son activité. Sans doute, il n'a pas construit l'église tant désirée et demandée par l'évêque — on ne la commencera qu'un an après son départ définitif, mais on sait, par le temps qu'il fallut mettre pour la bâtir et la bénir (de 1672 à 1680) que la question n'était pas facile à régler.

En revanche il donna une impulsion nouvelle aux expéditions missionnaires et aux découvertes. Il rendit possible, par sa générosité, les premiers voyages de Robert Cavalier de la Salle vers le Mississipi, et organisa l'audacieuse mission de MM. Dollier de Casson et Bréhant de Galinée chez les Poutéouatamis de la baie Verte, au cours de laquelle furent relevées les régions des lacs Ontario, Erié, Huron, de la baie Georgienne, du lac Népissingue et de l'Outaouais. Il continua l'œuvre de Chomedey de Maisonneuve en concédant de nouveaux fiefs sur l'île de Montréal, notamment celui de Hautnesnil à la rivière des Prairies, celui de Picoté de Bélestre à la Pointe-aux-Trembles. Il envoya MM. Trouvé et de Fénélon fonder la mission sédentaire de la baie de Kenté (dans la province actuelle de l'Ontario), mission qui durera jusqu'en 1680. Il dut aussi veiller sur les moulins dont la seigneurie avait la charge.

De l'expédition aux Grands Lacs l'intendant Talon félicite M. de Queylus et exprime sa satisfaction de ce que MM. Dollier de Casson et de Galinée aient pris possession des lacs Ontario et Erié. Le ministre Colbert lui écrira plus tard et le louera de sa générosité à s'occuper de tout ce qui intéresse Montréal et de tout ce qui étend le christianisme.

Il rêvait de fonder un hôpital pour les Indiens vieux et infirmes. Il espérait ainsi attirer les enfants de ces malades et les confier à de dévouées éducatrices. Pour ces deux œuvres, il pensait, fidèle à ses souvenirs québécois, s'adresser aux Ursulines et aux Hospitalières de Québec. Ces projets n'eurent pas de suite immédiate, bien que M. de Queylus et M. de Bretonvilliers eussent promis de les doter généreusement. C'est M. de Fénélon qui, en 1672, fondera aux îles Gentilly, en face de Dorval, un orphelinat et une école de métiers pour les petits Indiens.

L'année précédente, M. de Queylus, ennuyé des retards que ses chargés d'affaires en France apportaient à lui expédier ses rentes, dont il avait un si grand besoin pour les entreprises de Montréal, avait pris

le parti de traverser la mer. Il s'embarqua à l'automne de 1671, avec MM. de Galinée et d'Allet. Il comptait bien revenir, après avoir tout réglé à sa satisfaction. La Providence en décida autrement.

Il avait, en quittant le Canada, confié sa charge de supérieur à M. Dollier de Casson; personne n'en était plus digne. M. de Queylus, quoique encore jeune — il n'avait pas soixante ans — s'était probablement trop dépensé : il tomba bientôt malade. Quand il fut rétabli, on jugea qu'il n'était plus en état de reprendre le travail des missions lointaines. On le pria, en 1672, d'assumer la direction des Ermites du Mont-Valérien, près Paris.

Les cadres de la Compagnie de Saint-Sulpice n'avaient pas la rigidité qu'ils prirent dans la suite; d'ailleurs ce fut toujours la tradition à Saint-Sulpice de prêter certains sujets à des œuvres plus ou moins apparentées aux séminaires. M. de Queylus fut donc supérieur des Ermites jusqu'à sa mort. Il construisit pour eux un vaste bâtiment. En 1675, profitant d'un séjour de Mgr de Laval à Paris, il lui remit une fondation de 6000 livres dont 1000 pour les pauvres et 5000 pour doter une religieuse de chœur des Hospitalières de Québec, fidèle ainsi à sa générosité coutumière et à son attachement à ces religieuses. On ne peut pas s'empêcher d'y voir aussi une définitive réconciliation entre deux hommes qui s'étaient fait souffrir l'un l'autre.

Au début de 1677, la santé de M. de Queylus faiblit à ce point qu'il alla demeurer au presbytère de Saint-Sulpice de Paris. Il y décéda le 20 mars. Il fut inhumé dans la chapelle basse du Séminaire.

Il appert que les Ermites chargèrent un artiste-peintre de faire le portrait de leur supérieur sur son lit de mort. Où est maintenant ce portrait ? Les Ermites du Mont-Valérien ont disparu. Leurs meubles, leurs images ont été dispersés. L'archevêché de Québec possédait un portrait de M. de Queylus, copie d'une peinture que le peintre Suzor-Côté aurait faite en France : Son Exc. Mgr Roy l'a gracieusement cédé au Séminaire de Montréal en 1961. Le Séminaire en possède un autre, qui est la reproduction photographique d'un dessin probablement apocryphe. A défaut d'un portrait physique, vraiment authentique voici une esquisse psychologique de notre personnage.

Dom Jamet, dans son histoire de Marguerite Bourgeoys, dit de M. de Queylus : « Homme de grande qualité, fort considéré dans le monde, prêtre vertueux et de cœur très large, missionnaire vigoureux, ce Rouergat avait gardé dans ses manières et dans ses actes de l'âpreté

de ses Causse natales et il restera toujours personnel et entier ».<sup>(20)</sup> Il ajoute ailleurs : « M. de Queylus était par sa naissance et par sa position l'ecclésiastique le plus en vue du Séminaire (de Paris). L'abbé qui s'était attaché à M. Olier, dès 1645, était plus qu'aucun autre à Montréal et même à Paris l'héritier des desseins missionnaires du fondateur de Saint-Sulpice. Possesseur d'une fortune assez ronde, il la dépensait pour Montréal. Mais il avait ses idées et il y tenait ».<sup>(21)</sup> Au surplus, « il joignait à sa naissance une haute piété et un réel talent d'administrateur ».<sup>(22)</sup>



Plusieurs Sulpiciens ont été attirés par la haute figure de M. de Queylus : en France, M. Grandet qui écrivit sa biographie au XVII<sup>e</sup> siècle; au Canada, M. Alphonse Giroux, qui fut professeur d'histoire au Collège de Montréal, en 1910, et M. Pierre Rousseau, archiviste du Séminaire Notre-Dame.

Nous possédons l'exemplaire de *l'Histoire de la Colonie française au Canada* de M. Faillon, que M. Giroux a criblé de notes dans les marges et les pages de garde. Nous savons qu'il fit un voyage d'étude à Paris et à Rome entre 1908 et 1910; il en profita pour vérifier les références de M. Faillon et les textes français ou romains qu'il a cités, de même que ceux de ses contradicteurs, le Père de Rochemonteix et Mgr A. Gosselin. Nous ne croyons pas que M. Giroux se soit donné cette peine uniquement pour étoffer ses cours à des rhétoriciens. Il avait sans doute en vue quelque publication, peut-être une thèse sur la *Juridiction ecclésiastique en général*, ou sur la *Prétendue juridiction des Archevêques de Rouen en territoire français d'Outre-mer* et plus particulièrement sur le conflit *Laval - De Queylus*. Avait-il commencé la rédaction de son travail ? Si oui, il a été égaré ou perdu et nous ne pourrions pas en profiter.

Le cas de M. Pierre Rousseau est différent.

Dans un cahier de notes qui n'est pas daté mais qui a certainement plus de soixante ans, M. Rousseau a consigné une étude sur M. de Queylus et M. Souart, étude restée inédite.

(20) Ibidem, I, 171.

(21) Ibidem, II, 417.

(22) Ibidem, I, 163.

Nous extrayons une partie de la préface qu'il avait préparée.

« C'est ainsi que plusieurs historiens ont parlé de M. l'abbé de Queylus, fondateur et premier supérieur du Séminaire de Montréal.

« Je sais des personnes à qui ce nom seul donne des crispations nerveuses. J'en suis fâché et mon but n'est point de renouveler leurs douleurs. Mais M. de Queylus est une des plus belles figures de prêtre dans la vieille France où l'on a écrit son nom dans les recueils consacrés à la vie des personnes qui se sont distinguées par leurs vertus et leur sainteté.

« C'est une belle figure dans l'histoire de la Nouvelle-France. C'est un bienfaiteur insigne de la colonie de Montréal. C'est le premier représentant de ces Seigneurs de Montréal qui pendant deux siècles se sont succédé en faisant le bien, en gouvernant avec justice, avec désintéressement, en sacrifiant à l'œuvre de Ville-Marie tout ce que l'homme a de plus cher : le foyer paternel, la patrie, le patrimoine, le repos et la vie, sans autre ambition que celle d'implanter sur cette terre du Canada la civilisation chrétienne, de régénérer des hommes barbares et d'en faire des élus, des héros et des saints.

« Remettre cette figure dans son véritable jour, par le simple narré des faits, sans enlever à personne son mérite, sans incriminer des hommes dont nous vénérons les vertus, c'est le seul but que nous nous proposons, et l'on ne peut reprocher à un fils de travailler à réhabiliter la mémoire de son père ».

M. Rousseau n'y va pas de main morte, mais son récit s'arrête en 1665 . . .

Nous avons voulu reprendre le projet de M. Rousseau, en essayant nous aussi de nous en tenir aux faits. Il est faux de dire que « l'histoire est une conjuration contre la vérité ». Il faut avouer cependant que parfois des historiens se contredisent. En voici deux, fort respectables, qui ne sont pas d'accord sur le personnage qui nous intéresse. Dans *l'Histoire de la Colonie française au Canada*, de M. Michel-Etienne Failon, prêtre de Saint-Sulpice, parue en 1865, nous lisons un récit fraternel de l'activité de M. de Queylus, et dans *Les Jésuites au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle*, du Père de Rochemonteix, édité en 1893, au contraire, une diatribe virulente. (Il n'est d'ailleurs guère plus tendre pour certains de ses confrères.)

Nous avons essayé de nous tracer un chemin entre les deux.

Nous nous sommes rappelés cette parole de Dom Jamet que pour juger avec justice la carrière de M. de Queylus, il faut la repla-

cer « dans le cadre général de l'Eglise de France » au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, non seulement de l'Eglise mais de la Cour de France, où le Roi Louis XIV et la Reine-Mère n'agissaient pas toujours de concert, où l'on abusait des lettres de cachet au détriment de l'autorité royale. Il faut aussi tenir compte des Congrégations Romaines dont les prérogatives n'étaient pas aussi précises alors qu'aujourd'hui; de la situation privilégiée et même embarrassante de la Société des Messieurs et Dames de Montréal vis-à-vis du gouvernement de la vieille capitale, enfin de ce fait que les communications entre le Canada et la France et Rome étaient très lentes au XVII<sup>e</sup> siècle — il n'y avait encore ni téléphone ni avion.

Faut-il répéter ici que Saint-Sulpice de France n'était pas janséniste; il n'était pas non plus gallican : le ministre Colbert eut même à s'en plaindre.

Enfin, pourquoi ne pas réduire à des proportions moins épiques des événements qui se déroulaient dans un immense pays neuf et au milieu d'une très mince population de chrétiens ecclésiastiques et laïques ? Sans doute tous nos pionniers étaient des braves, souvent des héros, ils n'étaient pas tous des saints. Et partout où il y a des hommes, il y a de l'*hommerie*.



Peut-on soutenir avec quelque vraisemblance le paradoxe que les héritiers de la Société des Messieurs et Dames de Montréal en l'espèce la Compagnie de Saint-Sulpice, seigneuresse de Montréal, n'aurait jamais renoncé, malgré l'échec de M. Le Gauffre et de M. de Queylus, à avoir à Montréal ou à Québec, un évêque de son crû ? . . . Effectivement, M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice de Paris, exerça une grande influence sur la nomination de Mgr de Saint-Vallier, successeur de Mgr de Laval. Beaucoup plus tard, en 1728, c'est sur les instances de M. Le Peletier, supérieur du Séminaire sulpicien de Paris, que Mgr Dosquet, évêque de Samos, ancien Sulpicien qui avait travaillé à Montréal de 1721 à 1723, et devenu membre des *Missions étrangères*, fut nommé coadjuteur de Mgr de Mornay, évêque de Québec. Il séjourna au Canada de 1729 à 1735, et démissionna en 1739. Enfin, Mgr de Pontbriand le dernier évêque du régime français, ancien élève de Saint-Sulpice, et qui mourut au Séminaire de Montréal, en 1760, avait lui aussi accédé à l'épiscopat grâce à Saint-Sulpice . . .

Quant à M. Etienne Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, de 1759 à 1791, élu une première fois par le Chapitre de Québec en 1763 pour succéder à Mgr de Pontbriand, et pour une seconde fois, en 1785, par lord Sydney, à l'épiscopat, il refusa l'honneur dans les deux cas. Les supérieurs de Paris n'eurent ici qu'une influence négative.

Et quand, en 1820, M. Jean-Jacques Lartigue, Sulpicien en pleine activité de service, devint évêque de Telmesse, et auxiliaire de Québec pour le district de Montréal, Saint-Sulpice n'eut qu'à s'incliner : c'était l'œuvre de Mgr Plessis.

Voir dans cette succession d'événements une sorte de vindicte de Saint-Sulpice et une revanche des échecs de M. de Queylus serait de l'enfantillage ! Pourquoi ne pas y reconnaître plutôt une mystérieuse conduite de la Providence ?

*olivier maurault, p.s.s.*